



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 67		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Demande de dérogation à la réglementation espèces protégées – Travaux de rénovation énergétique – 5 immeubles rue du Carrefour de Rethondes à Verdun (55) – Moineaux domestiques (<i>Passer domesticus</i>)	Avis : Favorable avec recommandations
Date : 29/11/2023		

Contexte

L'OPH Meuse, souhaite procéder à la rénovation énergétique de 5 bâtiments collectifs situés Rue de la Rethondes à Verdun. Les travaux consistent notamment en l'isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries des bâtiments.

Après une première visite de la LPO en avril 2023, celle-ci confirme l'absence de nids sur les deux premiers bâtiments (n°8/10 rue du Carrefour de Rethondes et n°12/14 rue du Carrefour de Rethondes). Par ailleurs, elle indique au pétitionnaire la présence de nids de moineaux domestiques sur certaines façades des autres bâtiments. De ce fait, la LPO conseille au pétitionnaire d'attendre la fin de saison de nidification pour les 3 bâtiments accueillant des nids de moineaux domestiques et de se rapprocher de la DREAL afin de réaliser une dérogation au titre des espèces protégées.

Le pétitionnaire prend alors contact avec la DREAL Grand Est, et fait réaliser un inventaire de la faune potentiellement présente au sein des bâtiments.

Malgré une visite tardive (le 8 septembre 2023), celle-ci a permis de confirmer l'utilisation des bâtiments par des **moineaux domestiques qui ont construit leurs nids sous les toitures**.

Pour ce qui est des **chiroptères, aucun indice de présence n'a été relevé** (pas d'individus, pas de guano) et les bâtiments semblent peu propices à leur accueil car ils ne présentent pas de cavités favorables, absence de bardage en façade, caves peu enterrées, fréquentées et équipées de lumières automatiques à détection de mouvement, fenêtres hermétiques et aucune trace de guano dans les combles).

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Annexe 1 : Rapport diagnostic écologique
- Annexe 2 : cerfa
- Annexe 3 : plan d'implantation des nichoirs compensatoires

Analyse du CSRPN

Les conditions dans lesquelles sont prévus les travaux doivent permettre de limiter au maximum les perturbations du cycle de vie de l'espèce concernée en tenant compte d'une possible nidification précoce des Moineaux domestiques.

Avis du CSRPN

Favorable avec recommandations

Recommandations

Anticiper une possible nidification précoce des oiseaux dans la planification des travaux les plus proches.

Dans le doute s'entourer des conseils d'une association naturaliste compétente (LPO Meuse par exemple)

S'assurer de la réoccupation effective du site par les oiseaux. Un suivi annuel unique doit pouvoir suffire.

Alain Salvi, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

